

Comment activer l'option de création du devis commercial ?

Lors de la création d'une affaire depuis une reprise de devis externe (ex Batigest) :

Le devis est correctement repris dans l'étude d'exécution et dans les prévisions financières.

Le devis commercial n'est pas repris pour la facturation.

À la question création en devis commercial pour facturation O / N :
l'option est grisée et non modifiable → Vous devez activer l'option

Dans Options / Paramètres / Système / Application

Dans la partie « **Affaire/ Chantier/Prévisions financières** » / « **Options création d'affaire** » :

- « Création de devis commercial... » indiquer « oui par défaut » par la liste déroulante,
- « Création étude exécution... » indiquer « oui par défaut » par la liste déroulante,
- La case « Création d'étude d'exécution... » doit être cochée.

The screenshot shows the 'Paramètres' window with the following settings in the 'Options création d'affaire' section:

- Création devis commercial pour facturation: Oui par défaut
- Création étude exécution par duplication de l'étude de prix (devis initial): Oui par défaut
- Création d'étude d'exécution à partir d'un devis complémentaire (Avenant/TS/Cde complémentaire):

The 'Application' menu item in the left sidebar is also highlighted.